

L'écho Longvillois

Chères Longvilloises et chers Longvillois,

Le temps estival est arrivé en avance cette année....

Cette fin de mois de juin est marquée par une vigilance rouge « canicule » avec des températures atteignant localement les 40 °C. Avec cette épreuve climatique d'une intensité rare pour ce début d'été, je vous invite à la plus grande prudence !

J'encourage chacun à adopter les gestes de prévention essentiels : s'hydrater régulièrement, éviter les expositions prolongées au soleil et veiller tout particulièrement sur les personnes âgées, isolées ou fragiles... Alors n'hésitez pas à prendre des nouvelles du voisins de temps en temps... Et si besoin, les élus restent mobilisés...

Dans ce contexte, la solidarité de notre village est notre meilleur atout !

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de proximité et de protection des habitants, la commune dispose d'un registre des personnes vulnérables. Il permet un suivi et une assistance en cas d'événements climatiques exceptionnels. Les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou de fragilité peuvent s'y inscrire, ou être signalées par leurs proches, auprès de la mairie.

Afin de mettre à jour ce document, vous trouverez dans cet écho le questionnaire à remplir. Notre objectif est de renforcer la solidarité locale et de nous assurer que personne ne reste seule face à une situation de risque...

Je tiens également à rappeler qu'une formation aux premiers secours est proposée à l'ensemble du village. Les personnes intéressées peuvent encore se faire connaître auprès de la Mairie.

Parmi les orientations budgétaires de ce nouveau mandat, l'équipe municipale va reprendre l'aménagement du centre bourg, quelque peu abandonné à cause des inondations. Le tilleul était symbole de rassemblement, de justice et de convivialité. Et c'est dans cet esprit que l'équipe municipale souhaite s'approprier cet espace afin de créer un lieu de rencontre agréable, où l'on s'y sent bien...

La saison estivale va encore être bien remplie pour les petits et les grands cette année sur Longvilliers !!! Le comité des fêtes vous attend le 5 Juillet pour son concours de pétanque et d'initiation aux quilles boulonnaises, La Palette vous donne rendez-vous tous les mardis et vendredis pour ses animations, avec notamment initiation au cirque et une grande nouveauté en août : l'accueil du festival bluesin (a)out, le paintball sur les hauteurs de Longvilliers et le centre-aéré pourront également occuper vos bambins pendant les vacances....

Sans oublier notre traditionnel barbecue du 14 Juillet, avec quelques petites nouveautés cette année... Mais je ne vous en dis pas plus.... J'espère vous y voir nombreux !!!

Le Maire,
Philippe PETIT



BULLETIN MUNICIPAL JUN 2026

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI de 10h à 12h
et de 18h à 20h

VENDREDI de 10h à 12h

PERMANENCE DES ELUS

LUNDI de 18h30 à 19h

COORDONNEES DE LA MAIRIE

28 Rue de Tateville
62630 LONGVILLIERS
03.21.90.71.79

mairielongvilliers@wanadoo.fr

site internet :
www.longvilliers.fr

Retrouvez l'actualité de
la Commune
sur l'application

**Panneau
Pocket**

Informations

Alertes

Événements



100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Conseil Municipal du 5 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe PETIT, Maire, en suite d'une convocation en date 31/05/2026.

Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice
A l'exception de Marie Claire VANDERHAEGEN qui donne pouvoir à Agnès DUMONT
Sophie DELAPORTE absente excusée

Florent FOURQUET est élu secrétaire de Séance.

1) LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2026 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2026 est approuvé des présents et représentés.

2) DE 2026 22 : DELIBERATION CONCERNANT LES CHEMINS RURAUX

Un nouveau recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué en 2025 par l'association Chemins ruraux des Hauts de France.

Considérant qu'en vertu de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

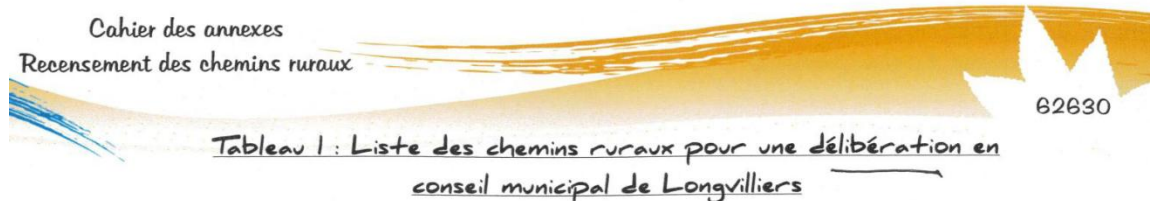
Considérant que le maire agit en tant que personne en charge « de la police et de la conservation des chemins ruraux » d'après l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune, listés et cartographiés en annexe.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.



N° du chemin	Section cadastrale	Nom du chemin	Origine	Destination	Longueur théorique en m
1	ZD	Chemin rural dit des Mortiers	Route départementale n°148	Commune de Cormont	276,69
2	ZD	Chemin rural dit de la Justice	Route départementale n°148	Chemin rural dit Vieux chemin de Montreuil	757,24
3	ZD	Chemin rural	Voie communale n°2 dite Chemin d'Étapes	Chemin d'exploitation n°1 (parcelle n°43ZA)	219,97
4	ZD	Chemin rural dit Vieux chemin de Montreuil	Voie communale n°2 dite Chemin d'Étapes	Chemin d'exploitation n°7 (parcelle n°5ZD)	693
5	ZA	Chemin rural dit Chemin Vert	Voie communale n°2 dite Chemin d'Étapes	Commune de Tubersent et Maresville	559,89
6	ZA	Chemin rural dit des Moines	Rue de Tateville (RD n°146)	Chemin rural dit Chemin Vert	1081,41
7	ZA	Chemin rural dit du Bois Pecquet	Rue de Tateville	Parcelle n°18ZA	226,7
8	ZI	Chemin rural dit de la Longue Roye	C.V.O n°3 de la Longue Roye	Parcelle n°19ZI	250,23

9	ZH	Chemin rural dit Chemin Neuf	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	Chemin rural de Longvilliers à Bernieulles	374,63
10	ZE	Chemin rural de Longvilliers à Bernieulles	Route Nationale n°1	Rue du Vieux Mont	1801,99
11	ZH	Chemin rural	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	Chemin rural de Longvilliers à Bernieulles	878,68
12	ZI	Chemin rural de Maresville à la Longue Roye dit de Samer	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	Commune de Maresville	1126,26
13	ZB	Chemin rural de Maresville	Chemin rural de Maresville à la Longue Roye dit de Samer	Commune de Maresville	328,36
14	ZC	Chemin rural dit Chemin des Rigieux	Chemin rural de Maresville à la Longue Roye dit de Samer	Parcelle n°4ZC	646,48
15	ZC	Chemin rural de la Longue Roye à la Forêt	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	Chemin rural de Maresville à la Longue Roye dit de Samer	796,35
16	OD	Chemin rural de Bréxent à la Forêt	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	Commune de Maresville	2049,82
17	OD	Chemin rural de la Malmaison à Inxent	Route Nationale n°1	Commune d'Inxent	1145,32
18	OC	Chemin rural dit d'Inxent	Route Nationale n°1	Voie communale n°1 dite Chemin de Recques	971,41
Total général					14184,43

3) DE 2026 23 : DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Pour rappel, la crue centennale de 2023-2024 a créé sur la commune limitrophe à la nôtre, un effondrement du pont enjambant la Dordonne. La circulation étant impossible, une déviation a été mise en place par les services départementaux.

Cependant nos voiries communales étant les plus rapides pour accéder au village concerné, les automobilistes et surtout les transporteurs, empruntent celles-ci. Ce trafic intensifié provoque des dégradations importantes sur le chemin de Bernieulles mettant en danger la sécurité des usagers.

Par conséquent des devis ont été demandé à plusieurs entreprises. 2 devis ont été réceptionnés. Ils sont présentés aux Conseillers.

COLAS : 77 900€HT

EUROVIA : 69 449€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter ces travaux et de choisir l'entreprise.

Après en avoir délibéré, considérant l'importance de la sécurité des automobilistes, considérant les devis présentés, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'accepter les travaux de réfection des voiries nommées
- de choisir l'entreprise EUROVIA pour faire les travaux pour un montant de 69 449€ HT
- d'inscrire la dépense au budget 2026.
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

4) DE 2026 24 : DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE FARDA AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux, la FARDA, la commune peut bénéficier de l'aide à la voirie communale.

Monsieur le Maire présente de nouveau aux membres de l'assemblée délibérante le projet de reprofilage de la voirie « chemin de Bernieulles – Rue de Recques » et le devis sélectionné pour un montant de travaux estimé à 69 449€ HT correspondant au devis présenté par la société EUROVIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide départementale au titre de la FARDA et arrête le plan de financement suivant :
 - Subvention Départementale FARDA : 15 000€
 - Amende de Police : 15 000€
 - Part revenant au maître d'ouvrage : Fond propre à hauteur de 39 449€

5) DE 2026 25 : DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une réfection de voirie est prévu au budget 2026 « Chemin de Bernieulles ». En effet, la circulation intensifiée par la fermeture du pont dans la commune voisine, a provoqué de gros dégâts sur la voirie, rendant la circulation dangereuse pour les automobilistes.

Le conseil municipal a décidé que les travaux seront réalisés par la société EUROVIA pour un montant de 45 366€ HT.

Il explique que la commune a la possibilité de solliciter le concours du Département pour le financement des travaux concernant la sécurité routière via les amendes de police qui peuvent atteindre 40 % du montant HT, montant plafonné à 37 500 €, soit une subvention maximum de 15 000 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur accord pour la sollicitation de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide : - d'approuver le projet de réfection de la voirie chemin de Bernieulles - à solliciter le département via les Amendes de police - à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

6) DE 2026 26 : ANNULE ET REMPLACE DE 2026 009 : DELIBERATION POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique que la délibération concernant la commission d'appel d'offre a été retoqué par la Préfecture car depuis 2026, les membres doivent être élus en scrutin de liste. Par conséquent il est nécessaire de reprendre une délibération.

Après dépouillement, le Conseil Municipal élit, les 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres suivants comme s'ensuit :

Membres titulaires

- SAILLY Jean Bernard
- BAILLET Mickael
- SAILLY Philippe

Membres suppléants

- DAQUIN Julie
- DUMONT Agnès
- RENAUX Damien

7) DE 2026 27 : DELIBERATION POUR LA FONGIBILITE DES CREDIT EN 2026

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°DE_2022_21 du conseil municipal en date du 04/10/2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8) DE 2026 28 : DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE PASSAGE ET BALISAGE DE L'ITINERAIRE DU GR SUR LE DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ DE LA COMMUNE DE LONGVILLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CA2BM souhaite favoriser la découverte des sites naturels et des paysages en développant la pratique de la randonnée. Qu'à ce titre, une proposition de création d'un GR sur le territoire de la Communauté d'agglomération a été faite en commission tourisme en 2025.

A fortiori, la CA2BM est le seul territoire ne disposant pas encore d'un Grand itinéraire de Randonnée ; le maillage existant des itinéraires labellisés est d'ores et déjà conséquent et la connexion de ceux-ci permettra d'offrir aux touristes randonneurs une grande boucle alliant la découverte des richesses patrimoniales environnantes des bourgs et villages traversés.

L'itinéraire pourra être réalisé en 7 jours (130 km) par les randonneurs qui pourront faire étape dans les communes traversées selon leur gré.

Monsieur le Maire montre au Conseil la carte de l'itinéraire et les voiries concernées sur la commune : chemin de Samer, Chemin de Longvilliers à Bernieulles, chemin de l'abbaye, rue de Tateville, rue de Frencq, chemin de la justice Afin de solliciter son homologation et labélisation auprès de la Fédération Française de Randonnées Pédestres mais également du département (PDIPR), il est nécessaire d'avoir les autorisations de passage et balisage des communes traversées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'importance du tourisme dans notre région, considérant la prise en charge par la CA2BM du projet, considérant que cette randonnée viendrait compléter l'offre touristique de notre village :

- Emet un avis favorable au passage sur le territoire communal du projet d'itinéraire de randonnée pédestre conformément au plan ci-annexé ;
- Autorise l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires de l'itinéraire
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à sa mise en œuvre.

9) ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire demande aux conseillers de décider de l'organisation du 14 Juillet.

Le Conseil décide :

- De continuer avec le barbecue,
- De louer une structure gonflable
- De trouver une animation pour les adultes
- De faire un coupon réponse comme les années précédentes dans les prochains échos afin d'éviter tout gaspillage alimentaire

10) AMENAGEMENT DU 8 MAI

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré avec M. SAILLY Jean-Bernard les services du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Département concernant l'aménagement de la place.

Monsieur le Maire a communiqué les idées que le Conseil avait émis lors du bureau municipal du 7 Mai 2026. Ils nous transmettront un dossier avec leurs préconisations vers septembre-octobre. Ce document servira de base lorsque la commune fera appel à des cabinets d'aménagement.

11) DIVERS

Comité des fêtes : Le Comité des fêtes a renouvelé son bureau suite à son AG du 15 Mai 2026 : DUMONT Agnès Présidente, Florent FOURQUET Vice-Président, Estelle SAILLY secrétaire et David PRISETTE Trésorier.

Les prochaines manifestations seront le concours des maison fleuries et l'après-midi pétanques/quilles le 5 Juillet.

Participation au clocher de la liberté : La commune participe cette année au mouvement « les clochers de la

liberté ». Les cloches de l'église sonneront donc le 6 Juin à 19h44 pendant 10min en mémoire du débarquement de Normandie.

Centre aéré : monsieur le Maire informe le conseil que Longvilliers accueillera le centre aéré dans son école à compter de juillet. Les démarches administratives ayant pris du retard, la directrice n'a pas pu ouvrir pour les vacances d'Avril.

INFORMATIONS COMMUNALES

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Vendredi 8 Mai a été la première d'une nouvelle tradition.... Ou du moins, la continuité d'une ancienne quelque peu transformée...

Malgré la disparation du tilleul centenaire, l'équipe municipale voulait vraiment faire perdurer la coutume longvilloise de la montée du drapeau.

Alors, après la commémoration des morts pour la France aux monuments, c'est l'arbre du bicentenaire qui a finalement été honoré du tricolore... Cet arbre, symbole de la liberté, planté en 1989 pour le bicentenaire de la révolution française, était le mieux placé pour représenter l'essence de cette tradition.



ETAT CIVIL

Mariage de

M. ROEGIERS Julien et Mme MIONNET Amélie



Mariage de

M. BAILLET Patrick et Mme PRUVOST Cindy



FRELONS ASIATIQUES

C'est en ce moment que nous pouvons agir !!



En disposant des pièges dans nos jardins, nous attraperons les futures fondatrices de nids. En effet, les reines, qui se sont camouflées pendant l'hiver, ressortent et commencent à s'alimenter...

Pour fabriquer des pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eau en plastique, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse, puis verser à l'intérieur 10 cm d'un mélange de bière brune, de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de sirop de fruits rouges. Si un nid n'est pas détruit, plusieurs dizaines de nids sont susceptibles de voir le jour l'année suivante !!! Alors à vos bouteilles !!!

A noter...

LES GESTES QUI SAUVENT

Groupama s'engage à former 1 million de Français aux gestes de premiers secours.



GROUPAMA VA INTERVENIR POUR FORMER LES HABITANTS AUX GESTES DES PREMIERS SECOURS.

POUR CEUX QUI SONT INTÉRESSÉS,

MERCI DE VOUS RAPPROCHER DE LA MAIRIE

La formation vous enseigne les principaux gestes de premiers secours, afin que vous puissiez être en mesure de réagir rapidement et correctement en cas d'accident : alerte des secours, massage cardiaque, position latérale de sécurité (PLS), hémorragie, étouffement (notamment chez l'enfant).



Groupama
NORD-EST

CIVISME



Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié,

au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les riverains. L'employé communal et les conseillers municipaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune.

Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines.

Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle la plus proche.

Pour vous faciliter la tâche, la commune vous accompagne et met à votre disposition des "sacs à crotte" sur la Place du 8 Mai et une poubelle à côté...

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article R633-6 du code pénal, toute infraction à la réglementation est passible d'une amende de 3ème catégorie de 68€. A bon entendeur...



J'entretiens mon trottoir !

La commune vous remercie

Pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. »

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- > Balayage
- > Désherbage (arrachage ou binage)
- > Démoussage



HORAIRES POUR LES TONTES DES PELOUSES*

	Du Lundi au Vendredi	Samedi, Dimanche et jours fériés
Matin	9h à 12h	10h30 à 12h30
Après-midi	14h à 19h	15h30 à 18h30

Ces horaires sont aussi valables pour les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que taille-haies, tronçonneuses, perceuses....

*Arrêté municipal du 27 Mars 2020



INFORMATIONS



La destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Cette obligation est également imposée à l'Etat, au Département, aux communes pour leur domaine public ou privé.

Elle doit être effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée **AVANT FIN JUILLET.**

Le Code Civil dans son **article 673** rappelle aux propriétaires que toutes branches, d'arbres, d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, qui avancent sur le domaine public ou sur le voisin, est une infraction.

Il est contraint de les couper si elles dépassent de la propriété et empiètent sur celle des voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches !

A défaut d'exécution, des opérations d'élagage seront effectuées au frais des contrevenants.

L'article 671 rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et hauteurs au regard des limites séparatives.

L'article 667 rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.



ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

BROCANTE DU 8 MAI



LA PALETTE

AGENDA JUILLET 2026

LAPALETTE

6 au 10 juillet

STAGES DE CIRQUE

Acrobatie, Portés, Jonglerie, Equilibre, Aérien
Stages découverte et perfectionnement

Tarifs et réservations

3 au 7 août



LES MARDIS ET VENDREDIS



La Palette est ouverte tous les mardis et vendredis dès 18h!
Bar et petite restauration sur place



ven 3 juillet

Bal Folk LÜM
Prix libre - 20h

mardi 21 juillet

Rock en Stock monte le son
19h30 - Prix Libre

mardi 7 juillet

La Palette est à vous
Co-construction du programme + temps d'info et d'intégration pour les bénévoles

ven. 24 juillet

Karaoké
A partir de 18h

ven 10 juillet

Concert The cat's band
Prix libre - 20h

mardi 28 juillet

Bar d'été
Ambiance Guinguette
Jeux de société à disposition



mardi 14 juillet

Diffusion d'un match de la coupe du monde

ven. 31 juillet

Scène ouverte
Inscription des musiciens auprès de Franck au 06 40 71 82 53

ven 17 juillet

Concert Terrain vague
Prix libre - 20h



LES STAGES ET ATELIERS

mercredis 15 & 22 juillet

Initiation au Qi Gong
10h30 - 12h - prix libre
Réservation 06 62 32 27 52

jeudi 9 juillet

Yoga avec Katleya
10h30 - 12h - 12€ séance
Réservation 06 65 25 79 98

samedi 4 juillet

Stage théâtre d'Impro
14h30 à 18h
10€, sur inscription

les 1 & 3 juillet

Ateliers couture
A partir de 14h

FAIRE COLLECTIF

du 3 au 7

Aménagement et bricolage collectif
A partir de 10h tous les jours
Venez quand vous voulez (même 1h)

LA PALETTE
Atès vite!

www.lapalette.org

3 route de Francq, Longvilliers

À VENIR ...

Le programme se construit au fur et à mesure des envies de chacun-e, mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer ces dates dans votre agenda!

mardi 4 août

Concert Arnaud Delerue
20h - Prix libre

mardi 12 août

Initiation au Qi Gong

mardi 18 août

Concert Blues in Aout OFF
20h - Prix libre

ven 11 sept.

AG de l'association

les 21 & 22 août

Festival Blues in aout

les 26 & 27 sept.

Des Palettes Plein Les Yeux

vendredi 28 août

Soirée DJ Guinguette
4 DJS

ven 2 octobre

Les Portes toujours ouvertes des Tiers lieux
Fête de la science

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur le site internet www.longvilliers.fr



SIVU du RPI

INSCRIPTION RENTREE 2026-2027

Pour l'admission de votre enfant au sein du Regroupement Pédagogiques Intercommunal, veuillez prendre RDV auprès de Mme FORTIN (directrice) en appelant le 03.21.81.32.02 à l'école de Hubersent.

Pour établir le dossier d'inscription, vous devrez vous munir :

- d'un certificat d'inscription, qui est délivré par votre mairie de domicile.
- Une copie de votre livret de famille, d'une carte d'identité ou copie extrait d'acte de naissance.
- du carnet de santé de votre enfant.
- Et éventuellement du certification de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

LES ECOLES DU RPI

LONGVILLIERS



Rue de Tateville
62630 LONGVILLIERS
03.21.05.17.58

HUBERSENT



4 Longue Rue
62630 HUBERSENT
03.21.81.32.02

HORAIRES		
8h40 - 11h40	8h55 - 11h55	9h - 12h
13h40 - 16h40	13h55 - 16h55	14h - 17h
REPARTITION DES ELEVES		
1 Classe Maternelle Petite Section - Moyenne Section - Grande Section	1 Classe CP - CE1 - CE2	1 Classe CE2 - CM1 - CM2

- > Les Services de la Cantine (à Longvilliers)
- > Ramassage en Bus : Matin, Midi et Soir (Plusieurs arrêts dans chaque commune)
- > Service de Garderie Matin et Soir
- > Nourrices agréées dans le RPI
- > Classes équipés de TBI (Tableau Blanc Interactif)
- > Tablettes pour les CP - CE et CM
- > Intervenant en Musique
- > Sessions de Natation à la piscine d'Étapes
- > Des classes non surchargées



Centre aéré

Accueil de loisirs
"Grandir et s'épanouir ensemble"
Géré par l'association
"L'enfance de demain"

Ouvert du lundi au vendredi en périodes de vacances scolaires
De 7h à 18h30
Pour les enfants scolarisés, âgés de 2 à 6 ans
Lieu d'accueil : Ecole de Longvilliers
Places limitées
Priorité aux résidents du RPI de la Vallée de la Dordogne

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront communiqués sur la page Facebook : Association L'enfance de demain

Demande de pré-inscription à formuler par mail à :
asso.lenfancedemain@gmail.com

Transmission du dossier d'inscription par mail selon disponibilités

Au programme :

- Activités/événements à thèmes diversifiées
- 2 sorties par semaines
- Intervenants extérieurs
- Accueil familial
- Projets autour de la nature et la culture
- Participations de partenaires locaux

Besoin d'une nounou ?

Floriane DEMAGNY
Rue de Frencq à Longvilliers
07.83.17.34.07

Jessy PRUDHOMME
Place Tateville à Longvilliers
06.58.72.50.40

Informations sur l'association
Nom "L'enfance de demain"
Gérants : Gilles Laurie et Parent Ange
Contact : asso.lenfancedemain@gmail.com

Longvilliers
Cormont
Hubersent
Maresville

Accueil échelonné
de 7h à 8h30 et 17h à 18h30
3 euros pour le matin ou le soir
5 euros les deux

Accueil repas (Pause méridienne)
de 11h30 à 13h30
4 euros

Tarifification

Quotient familial	Enfants internes : résidant sur les communes du RPI de la Vallée de la Dordogne	Enfants externes : non résidant sur les communes de la Vallée de la Dordogne
Moins de 500	40 euros	50 euros
De 500 à 1000	46 euros	56 euros
De 1000 à 1500	51 euros	61 euros
De 1500 à 2000	57 euros	67 euros
Plus de 2000 ou sans QF	66 euros	71 euros

Actualités CA2BM

CA2BM
Agglomération
de la Vallée de Montcauvrel

Le PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat
Les élus, les habitants et entreprises de la CA2BM,
dessinent ensemble le territoire de demain

CONCERTATION CITOYENNE

on a besoin
de **VOUS!**

Mardi 30 JUIN

18h
Cosec (espace R.Lavogez)
Écuire
Réunion publique
OUVERTE À TOUS

Plus d'infos
sur ca2bm.fr

Ensemble,
construire
l'avenir!

FESTIVAL Randonnez!

3^{ème} Édition

Dimanche
28 juin
2026

BRÉXENT ÉNOCQ
SALLE DES FÊTES

VIVEZ L'AVENTURE!

À pied, à vélo,
à cheval...

Nouveau
Jeu de piste

Randonnées
et marche nordique
Producteurs locaux,
Restauration & Animations
GRATUIT & OUVERT À TOUS!

L'Agglo Mobile

un service public itinérant de la CA2BM

CONFIDENTIEL • GRATUIT • ACCESSIBILITÉ PMR

Possibilité de rendez-vous
06 32 55 41 38 06 24 66 04 40
agglomobile@ca2bm.fr

JUILLET AOÛT 2026

BERNIEULLES Salle des fêtes / Mercredi de 9h15 à 12h15 ● 1, 15 et 29 juillet ● 12 et 26 août	LONGVILLIERS Parking derrière la mairie / Mardi de 13h30 à 16h30 ● 28 juillet ● 11 et 25 août
BRÉXENT-ÉNOCQ Parking de la mairie / Mercredi de 9h15 à 12h15 ● 8 et 22 juillet ● 5 et 19 août	MONTCAVREL Place de la mairie / Lundi de 13h30 à 16h30 ● 20 juillet ● 17 août
CAMIERS Parking de la mairie / Lundi de 13h30 à 16h30 ● 6 juillet ● 3 et 31 août	NEMPONT-ST-FIRMIN Parking de l'église / Jeudi de 13h30 à 16h30 ● 2, 16 et 30 juillet ● 13 et 27 août
COLLINE-BEAUMONT Parking de la mairie / Jeudi de 9h15 à 12h15 ● 13 août	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL Rue de Boulogne / Mardi de 13h30 à 16h30 ● 21 juillet ● 18 août
CONCHIL-LE-TEMPLE Parking de la mairie / Jeudi de 9h15 à 12h15 ● 9 et 23 juillet ● 6 et 20 août	SORRUS Devant la mairie / Vendredi de 9h15 à 12h15 ● 10 et 24 juillet ● 7 et 21 août
ESTRÉE Face à l'église / Mardi de 13h30 à 16h30 ● 7 juillet ● 4 août	TIGNY-NOYELLE Parking de la mairie / Jeudi de 9h15 à 12h15 ● 16 juillet
FRENCQ Parking de la mairie / Mardi de 9h15 à 12h15 ● 28 juillet ● 11 et 25 août	TUBERSENT Parking de la mairie / Mardi de 9h15 à 12h15 ● 7 et 21 juillet ● 4 et 18 août
HUBERSENT Parking de la mairie / Lundi de 9h15 à 12h15 ● 6 et 20 juillet ● 3,17 et 31 août	WABEN Parking de la mairie / Jeudi de 9h15 à 12h15 ● 30 juillet ● 27 août
INXENT / RECQUES-SUR-COURSE Parking sortie Recques-sur-Course / Lundi de 9h15 à 12h15 ● 13 et 27 juillet ● 10 et 24 août	WAILLY-BEAUCAMP Parking des écoles / Jeudi de 13h30 à 16h30 ● 9 et 23 juillet ● 6 et 20 août
LA CALOTTERIE Place de la Libération / Lundi de 13h30 à 16h30 ● 13 et 27 juillet ● 10 et 24 août	WIDHEM Place de l'église / Vendredi de 9h15 à 12h15 ● 3, 17 et 31 juillet ● 14 et 28 août

PROGRAMME

8h30 - 18h
Restauration & Concert sur place

Matin

9h 1^{ère} DÉPARTS DES RANDONNÉES LIBRES CYCLO/VTT, ÉQUESTRES ET PÉDESTRES

- Randonnée pédestre guidée de 12 km
- Marche nordique de 11 km
- Randonnée pédestre guidée de 8 km
- Initiation à la marche nordique (avec prêt de bâtons) de 4 km
- Balade commentée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de 2h
- Randonnée canine de 3,7 km (places limitées, inscription possible : g.coppin@ca2bm.fr)
- Randonnée GRAVEL de 30 km
- Balade patrimoine, visite de Bréxent-Énocq

Après-midi

14h Randonnée pédestre guidée de 12 km

• Marche nordique de 8 km

14h30 Randonnée accompagnée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de 2h

• Randonnée pédestre guidée de 8 km

• Initiation à la marche nordique (avec prêt de bâtons)

15h30 Randonnée canine de 3,7 km (places limitées, inscription possible : g.coppin@ca2bm.fr)

Les randonnées libres

- Randonnées cyclo/VTT : 10', 18' ou 35 km'
- Randonnées équestres : 21km (avec variante + 6 km)' ou 9 km (avec variante + 6 km)'
- Randonnées pédestres : 8', 12' ou 22 km (Dernier départ de la randonnée pédestre libre de 22 km à 11h30)

*Derniers départs des randonnées libres à 15h

HORAIRE DES ATELIERS

- HÔTEL À INSECTES 9H / 9H45 / 10H30 / 14H / 15H30 ET 16H30
- DÉCOUVERTE DU CHEVAL 10H30 / 14H30 ET 16H30
- BAUMES & TISANES 10H30 ET 15H30
- BRIQUE L'APRÈS-MIDI
- RÉPARATION DE VÉLO L'APRÈS-MIDI

QUOI FAIRE EN JUILLET A LONGVILLIERS...



Organise une après midi détente

PÉTANQUE & INITIATION AUX JEUX DE QUILLES BOULONNAISES

avec le concours des Amis du Patrimoine de Longvilliers

PÉTANQUE
DIMANCHE 5 JUILLET

à partir de 14h30

Place du 8 mai à Longvilliers

Buvette et pause gourmande sur place

Ouvert à tous ; participation gratuite

Venez nombreux entre amis, famille, voisins

D-DAY Paintball PARK

COMPLEXE
MULTI-ACTIVITÉS
DE 38 000 M² DE TERRAIN

PAINTBALL ADULTE

OUVERT TOUTE
L'ANNÉE !
À PARTIR DE 6 ANS
SUR RÉSERVATION
LONGVILLIERS

PAINTBALL KIDS

ARÈNE DE COMBAT

À SEULEMENT 12 KM DU TOUQUET



06 73 01 33 27

Actualités GENDARMERIE



Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
Partez l'esprit léger



- 1 SIGNALEZ VOTRE ABSENCE À LA GENDARMERIE ET NON SUR LES RESEAUX SOCIAUX
- 2 PLACEZ VOS OBJETS DE VALEUR EN LIEU SÛR
- 3 FERMEZ BIEN VOS PORTES, FENÊTRES ET VOLETS
- 4 ACTIVEZ DIVERSES SOURCES LUMINEUSES PAR DES MINUTERIES POUR DISSUADER
- 5 EN CAS DE CAMBRIOLAGE, NE TOUCHEZ À RIEN ET COMPOSEZ LE 17

INSCRIPTION AVANT LE 6 JUILLET 18H

*A l'occasion de la Fête Nationale,
les membres du Conseil Municipal
sont heureux de vous convier à un barbecue*

Le 14 Juillet

A partir de 11h45

Dans la cour de l'école

**Structure
gonflable
pour les
enfants**

Apéritif,
Saucisses ou
merguez,
Salades composées,
Dessert,
Boissons



-✂-.....
Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail mairielongvilliers@wanadoo.fr
FAMILLE :
ADRESSE :
NOMBRE DE PERSONNES :

Ne restez pas isolé.e

SIGNALEZ-VOUS

Inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables

Qui est concerné ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- de plus de 65 ans
- de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les adultes handicapés.
- **Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre.**
- **Un tiers peut également se charger de l'inscription** (parents, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).



Pourquoi s'inscrire ?

En cas de canicule, d'inondation, grand froid, coupure d'électricité, situation de crise... Le registre permet de contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation.

Comment faire ?

Remplir le questionnaire au dos
et le déposer en boîte aux lettres de la Mairie



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

Je soussigné(e) :

NOM Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Téléphone	

Demande à être inscrit(e) sur le registre en qualité de :

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires si besoin, merci de préciser :

Coordonnées du service intervenant à domicile :

NOM Prénom	
Téléphone	

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Qualité (fils/fille, ami, voisin...)	

Coordonnées du médecin traitant :

NOM Prénom	
Téléphone	

Accepte d'être inscrit(e) au registre communal informatisé des personnes âgées et/ou handicapées vulnérables afin de disposer du dispositif d'alerte et de mobilisation en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie, ...).

Fait à Longvilliers, le

Signature :